

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2025

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
02/12/2025

En exercice	Présents	Votants
14	9	13

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2025-64 Demande de
DETR/DSIL 2026

Envoyé en préfecture le
15 DEC. 2025

Déposé en ligne le
15 DEC. 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de AZÉ, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHERAMY Laure-Aline, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,
Messieurs DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, MARCO Benjamin,

Absents excusés : Mme GUILLOU Sylvie qui a donné pouvoir à Mme JOLY-LAVRIEUX Martine,

Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric,
M. CHÉRAMY Jacky qui a donné pouvoir à M. DELGADO Louis,
M. LELEU Eric qui a donné pouvoir à Mme LANDRE Béatrice,

Absent non excusé : TYTGAT Loïc.

Mme LANDRE Béatrice a été désignée secrétaire de séance ;

Madame le Maire informe que la commune peut obtenir une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipements des Territoires Ruraux) ou de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) auprès des services de la Préfecture pour le projet suivant :

- Au titre du volet Petite enfance – écoles – cohésion sociale pour les travaux d'installation d'un espace cuisine et d'un système de chauffage de type PAC dans le local de l'accueil périscolaire

Le montant estimatif pour ce projet est de 3 357.03 € HT pour la climatisation réversible et 8 500 € HT pour l'aménagement de la cuisine.

Le taux de subvention est de 20 à 50 %. Mme le Maire propose de demander 50% de subvention du montant total HT de ces travaux qui s'élèvent à 11 857.03HT, soit une subvention d'un montant de 5 928.52 €.

- Au titre du volet Redynamisation des centres bourgs et des cœurs de villages pour les travaux de réaménagement de l'espace Crozier.

L'estimatif de ces travaux a été établi par le bureau d'études LUCAS-JOUANNEAU qui est en charge de ce dossier et serait de 602 580 € HT soit 723 096.00€ TTC.

Le taux de subvention est de 20 à 50 %. Mme la Maire propose de demander 50% de subvention du montant total HT de ces travaux qui s'élèvent à 602 580 HT, soit une subvention d'un montant de 301 290.00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

DECIDE :

□ d'autoriser Madame le Maire à inscrire ces projets dans l'ordre de priorité suivant :

1 - Au titre du volet Redynamisation des centres bourgs et des cœurs de villages pour les travaux de réaménagement de l'espace Crozier.

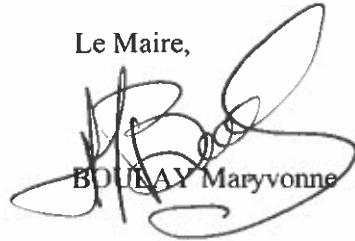
2- Au titre du volet Petite enfance – écoles – cohésion sociale pour les travaux d'installation d'un espace cuisine et d'un système de chauffage de type PAC dans le local de l'accueil périscolaire

de demander auprès des services de la préfecture l'octroi d'une subvention au taux le plus fort pour la réalisation de ce projet au titre de la DETR ou de la DSIL 2026.

d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des services concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

LANDRE Béatrice

